

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2023

Délibération n°2023-12-05

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi treize du mois de décembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi sept du mois de décembre deux mille vingt-trois.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerai, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerai, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerai, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	26
VOTE	
Pour	23
Contre	
Abstention	3

Excusés ayant donné procuration :

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain (donne pouvoir à M. RICARD), Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CODET), Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. PIJOTAT Max délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. OUDAERT), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS).

Secrétaires de séance : M. Jean-Pierre HAMON & M. James MOUSSU.

FINANCES - BUDGET ADMINISTRATION GENERALE - DECISIONS MODIFICATIVES N°3

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2023-03-2-14 du Conseil communautaire en date du 29 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits pour les écritures d'ordre à passer, liées aux amortissements effectués sur l'année 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité de financer une partie de la participation exceptionnelle sollicitée par le SCMNA à hauteur de 90 000€ ;

Accusé de réception en préfecture 044-244400453-20231213-2023-12-05-DE Date de réception préfecture : 14/12/2023
--

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'accepter** d'apporter au budget primitif 2023 du budget Administration générale les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes ci-dessous :

Section	Sens	Type écriture	Chapitre	Article	Opé	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
F	D	Réel	65	657382		Subventions organisme divers	0,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €
F	D	Ordre	023			Virement à la section d'invest.	90 470,00 €	-90 000,00 €	470,00 €
F	D	Ordre	042			Opé. d'ordre de transfert entre section	201 000,00 €	34 000,00 €	235 000,00 €
F	R	Réel	013	6419		Remboursement s sur rému. du personnel	20 000,00 €	17 500,00 €	37 500,00 €
F	R	Ordre	042			Opé. d'ordre de transfert entre section	52 000,00 €	16 500,00 €	68 500,00 €
I	D	Réel	20	2031	0043	NOUVELLE ZA DE BLAIN	120 000,00 €	-16 700,00 €	103 300,00 €
I	D	Réel	21	2152	0068	TOURISME	247 280,00 €	-56 000,00 €	191 280,00 €
I	D	Réel	10	10222		FCTVA	0,00 €	200,00 €	200,00 €
I	D	Ordre	040			Opé. d'ordre de transfert entre section	52 000,00 €	16 500,00 €	68 500,00 €
I	R	Ordre	021			Virement de la section de fonct.	90 470,00 €	-90 000,00 €	470,00 €
I	R	Ordre	040			Opé. d'ordre de transfert entre section	201 000,00 €	34 000,00 €	235 000,00 €

- **D'autoriser** Madame La Présidente à signer les actes correspondants :

- DSF - Chapitre 65 : +90 000€
- DSF - Chapitre 023 : -90 000€
- DSF - Chapitre 042 : +34 000€
- RSF - Chapitre 013 : +17 500€
- RSF - Chapitre 042 : +16 500€
- DSI - Chapitre 20 : -16 700€
- DSI - Chapitre 21 : -56 000€
- DSI - Chapitre 10 : +200€
- DSI - Chapitre 040 : +16 500€
- RSI - Chapitre 021 : -90 000€
- RSI - Chapitre 040 : +34 000€

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A 23 VOIX POUR ET 3
ABSTENTIONS**

Fait et délibéré en séance
Le 13/12/2023

Les secrétaires de séance
Jean-Pierre HAMON James MOUSSU

La Présidente
Rita SCHLADT



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20231213-2023-12-05-DE
Date de réception préfecture : 14/12/2023